

RESOLUTION SUR LA SITUATION DES AVOCATS AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX CONCERNANT LA SITUATION DES AVOCATS AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Adoptée par l'Assemblée générale du 09 janvier 2026

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 09 janvier 2026,

CONNAISSANCE PRISE de la mobilisation internationale au soutien des avocats des États-Unis d'Amérique à l'occasion de la journée internationale des avocats en danger, le 24 janvier 2026.

CONNAISSANCE PRISE de la nette fragilisation de l'État de droit ces derniers mois aux États-Unis.

CONNAISSANCE PRISE des pressions diverses exercées sur les avocats pour remettre en cause leur politique en matière d'inclusion et de diversité et pour les dissuader de s'impliquer dans certains contentieux ;

CONNAISSANCE PRISE du risque avéré d'auto-censure susceptible d'empêcher des justiciables d'avoir accès aux conseils d'un avocat pour faire valoir leurs droits ;

DENONCE les enquêtes de l'EEOC, qui ciblent des cabinets engagés en faveur de la diversité et créent un climat de peur au sein de la profession.

RAPPELLE que l'indépendance des avocats est un pilier fondamental de l'État de droit et que toute forme de représailles contre des cabinets en raison de leur engagement professionnel ou de leurs choix en matière de recrutement constitue une grave atteinte aux droits fondamentaux.

S'INQUIETE de la suspension des habilitations de sécurité et des menaces sur les contrats fédéraux, qui sont utilisées comme des outils de répression contre des cabinets perçus comme politiquement hostiles et **souligne** que cette instrumentalisation du pouvoir exécutif est contraire aux standards internationaux sur l'indépendance du Barreau.

RAPPELLE l'engagement du CNB au soutien de la défense aux côtés de l'ensemble des acteurs professionnels, associatifs et institutionnels, et notamment de l'Observatoire international des avocats en danger.

RAPPELLE l'indéfectible solidarité des avocats français avec leurs consœurs et confrères américains.

RAPPELLE l'indéfectible solidarité du CNB au soutien des centaines d'avocats dans le monde qui chaque année font l'objet de poursuites, de menaces, d'arrestations, de harcèlement, de disparitions forcées et parfois même d'assassinats.

INVITE les pouvoirs publics français, européens et internationaux à se saisir de ce fléau en soutenant fermement la ratification et l'entrée en vigueur rapide de la Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat, premier texte international juridiquement contraignant dédié à l'impérieuse nécessité de protéger le libre exercice de la profession.

INVITE l'ensemble des Barreaux français à se mobiliser massivement le 23 janvier à l'occasion de la journée internationale des avocats en danger.

* *

Fait à Paris, le 9 janvier 2026.

Adoptée par l'assemblée générale du 9 janvier 2026